

DAF FRANCE

64, rue des Vanesses
95943 Roissy

A l'attention de A l'attention de NICOLAS RIQUELME & HUGO HERCELIN

A LIVRON SUR DROME, le 24/01/2024

OFFRE 24012426 / 426716 AS / 240124
--

Vos réf. : Q170+BIB DAF 8X4

Monsieur,

Nous vous remercions de votre aimable consultation et avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre meilleure proposition concernant :

1 GRUE RECYCLAGE EPSILON Q170Z
1 MONTAGE GRUE SUR VI
1 BIBENNE CONCAVE 26
1 MONTAGE BENNES VINCENT

Vous souhaitant bonne réception et demeurant à votre disposition pour tous renseignements ou étude complémentaires, nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre Sobieray - DEPOT CARROSSIER
alexandre.sobieray@palfinger.fr Mob.06.18.36.50.82
p/o Sandrine Mongellaz

PRECONISATIONS CHASSIS

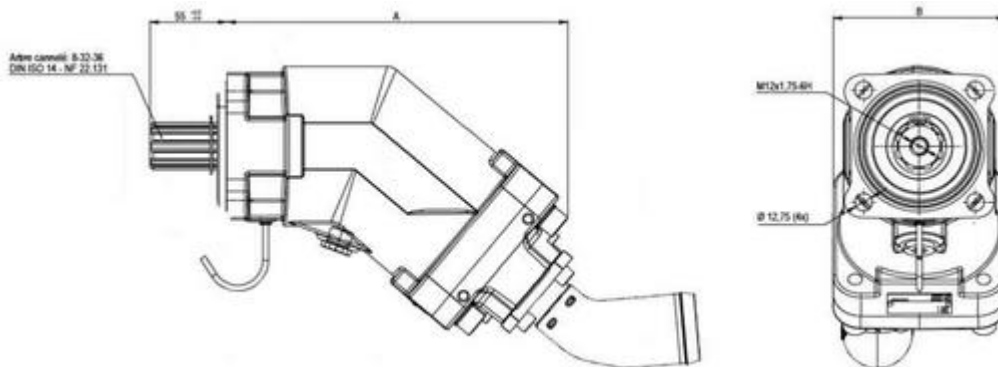
N° Etude: 77040_2024-03-04_15-41-1

VEHICULE A EQUIPER

N° commande châssis: 388372
 Marque: DAF
 Type: FAD XF.480
 Catégorie Hors-Route
 PTAC (T) : 32 / PTRR (T) : 44
 Charge sur essieu avant / arrière (kg) : 8000/8000/10500/10500
 Suspensions arrière mécaniques
 24 volts
 Cabine: DAY CAB
 Echappement: SOL A DROITE
 Empattement (mm): 2050+2300+1400
 Porte à faux au plus près de, sans être inférieur (mm) : 1250

PRECONISATIONS CHASSIS

Châssis livré par le constructeur avec :
 Feux latéraux orange avec faisceaux complets et supports
 - Prédiposition électrique grue
 - Boîtier carrossier compatible branchement CanBus
 - Prise de mouvement sortie creuse cannelée de type utilisation intensive (pour grue):
 Prise sur boîte de vitesses (PMT ou PTO) :NTX/10c 720 NM AVEC
 RATIO 1.15
 Prise de mouvement impérativement compatible avec la pompe selon
 plan d'encombrement ci-dessous (dimensions en mm) :
 XP/PAC >ou= à 65l/min: A=247 +100(tuyauterie) (by-pass=+93) - B=123



- Traverse remorquante compatible pour : crochet remorquant BNA G150
- Faisceau et prise électrique / pneumatique pour remorque
- 2 cales de roues et leur support (obligatoire pour grue)
- Ailes sur 2nd essieu

REGLAGES ET PARAMETRAGES CHASSIS

Prévoir après notre montage mais avant la mise en main d'amener le véhicule chez le vendeur châssis pour procéder au câblage et aux paramétrages lui incombant :
 -Passage au neutre nécessaire (bas/haut à définir) dès l'enclenchement de la prise de mouvement sur la boîte de vitesses 12TX2610
 -Régime maxi 1030tr/min avec prise de mouvement sur boîte de vitesse activée (pas de montée en régime accéléré automatique dès l'enclenchement de la prise de mouvement
 -M/A moteur et Acc +/- depuis la radiocommande
 -Maintien de la PTO si arrêt moteur

-Limitation du régime moteur à la pédale quand PAM/PMT est engagée
Tous les réglages et paramétrages châssis restent à la charge technique et financière du fournisseur de châssis après carrossage

1 GRUE RECYCLAGE EPSILON Q170Z - No Matériel : 1084021

Grue repliable en Z
Classification EN12999 HC1/HD4/B4

2 circuits hydrauliques en bout de flèche, intégrés dans le bras
EPSCOPE Système d'agencement des flexibles dans le télescope pour une maintenance facile et rapide

Protection du vérin de levage
Protection vérin de deuxième bras
Compteur horaire avec indication des intervalles de service
Filtre haute pression
Pièces de fixation de la grue: 6X M30X1.5X1000
Protection KTL

Pression de service: 260 bars (version TR 290 bars)

Q170Z ou Q170ZTI 260 bars	débit de pompe recommandé	couple	puissance à 1000 t/mn	puissance à 1500 t/mn
2K Double circuit (de base)	2x80 l/min	69	69,3	104
1K Simple circuit (avec radio et poste debout)	1x90 l/min	38,8	39	58,5
LS Load Sensing	1x150 l/min	64,7	65	97,5

Q170Z TR 290 bars	débit de pompe recommandé	couple	puissance à 1000 t/mn	puissance à 1500 t/mn
2K Double circuit (de base)	2x80 l/min	76,9	77,3	116
1K Simple circuit (avec radio et poste debout)	1x90 l/min	43,3	43,5	65,3
LS Load Sensing	1x150 l/min	72,1	72,5	108,8

Le châssis doit être équipé d'une prise de mouvement de rapport 1/1 type utilisation intensive

Q170Z!PACKBASE

PT040_1

CERHL_1

EQUIPEMENT DE BASE

PALTRONIC 40

sur les grues en SCMD, SCRCD et RCE

CONTROLE DE STABILITE HSPC-L

Adaptation de la capacité de levage en fonction de la position des stabilisateurs : totalement rentrés et totalement sortis

Limiteur de capacité

CP inclus

COMMANDES

SCRCD_1

POSTE DEBOUT + RADIOCOMMANDE

Poste de commande debout avec plateforme extensible de 120 mm

Tôle de protection pour habillage complet distributeur et flexibles

Support pour émetteur radio rabattable

Distributeur Danfoss PVG32 6 fonctions - Simple circuit 1K

Distributeur Salami 4 fonctions linéaires pour les stabilisateurs

Radiocommande Scanreco

Emetteur avec indicateur de charge, bouton OLP, klaxon,

Prédisposition pour fonctions marche/arrêt moteur, accélération +/-,

Phare de travail on/off, + 2 fonctions libres

2 phares de travail LED sur deuxième bras

Boitier avec arrêt d'urgence

Indicateur de charge lumineux et sonore 90% et 100%

Limitation de rotation au-dessus du poste debout

Conforme à la norme EN12999

Lampe verte clignotante lorsque l'opérateur travail avec la radio

Pack confort : Marche / arrêt moteur, accélération +/-
Boîtier de raccordement fixé sur socle

PORTEE

Q170Z95TR

PORTEE HYDRAULIQUE 9.50M
TRIPLE Z - double télescope - couple levage 15.0 tm



COMMANDES

7X_1

7 leviers linéaires

DISTRIBUTEURS

1K-PVG32E_1

Distributeur simple débit Danfoss électrique PVG32
Pompe à débit fixe

OPTIONS DE COMMANDES

R_1

Commandes à droite sur colonne

FAB6_1

3x commandes à câbles
3x commandes à câbles de chaque côté du camion pour commander les 2
vérins de stabilisateurs et la poutre du côté du levier

SOCLE ET STABILISATEURS

TUR_1

SUR GRUE Z - GZR/TOU
Repliage du bras à droite - point mort sur béquilles

G4P_1

Socle avec fixation 4 points

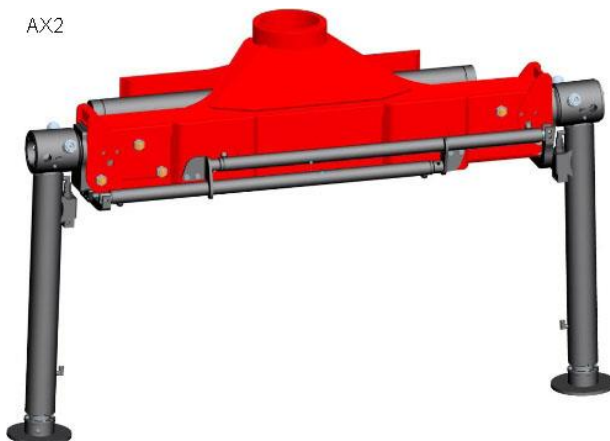
RX47C_1

STABILISATEURS RX47
Stabilisateurs hydrauliques écartement à 4.70m
Avec platines articulées à 12°
Leviers à ressorts contre un mouvement non désiré des stabilisateurs
Surveillance des poutres rentrées en position de transport

AX2_1_SC/RC

Stabilisateurs indépendants
Stabilisateurs hydrauliques extensibles indépendamment l'un de
l'autre

AX2



AS180_1	Relevage hydraulique à 180° des stabilisateurs
TVP_1	Platines de béquilles articule sur rallonges de béquilles +170mm

DIVERS

HAK	Surveillance grue repliée Capteur grue repliée dans le gabarit du véhicule. Un témoin sonore et lumineux branché en cabine signale le non repliage de la grue.
LED2_1	2 phares de travail 1000 lumen 2 phares de travail de 1000 lumen sur le deuxième bras
STD_1 RAL 3020	Peinture rouge EPSILON
EF_1	EASY FOLD Repliage automatique du 2ème bras
HS1_1	Protection opérateur s/ poste Zone d'accès limité 1 Le mouvement de rotation du premier bras peut être ajusté indépendamment
KAS_1	Protection sur deuxième bras Tôle sur deuxième bras pour le protéger des accessoires
UMSCH2_1	Inverseur grue/stab sur radio

SUSPENSION EPSLINK

EPSLINK-BK088_1	Rotator Kinshofer PZR601GA-68 avec chapes & flexibles spécifiques pour benne BAKKER 2 vérins
-----------------	---

GARANTIE

CD	Conditions d'utilisation du matériel:
CD-DC	Installation dos cabine
CD-BP	Application grappin
CD-8H	Utilisation jusqu'à 8h /j
CD-GARANTIE12	MATERIEL GARANTI 12 MOIS

KITFOR	ENSEMBLE BAKKER BDVEZ-80 - BDVEZ-80 - CHAPE PZR601GA Diam. 68.2 - AXE DE CHAPE - CROCHET CENTRAL AVEC AXE BDV - KIT PAROIS BDVEZ 8 MM
--------	--

BL463	2 FLEXIBLES 500MM ROTATOR/ACCESSOIR
-------	-------------------------------------

2	151.12/40	PATIN 400X400X50 CHARGE MAXI:12T
	151.BOX400	BOITE RANGEMENT 2PATINS 400X400
	1005569-202	SUPPORT RADIO P2 GRAND MODELE
	EP1401A	POMPE XPI 80 LEDUC 80L/MIN
	E32002A	REFROIDISSEUR+CARTER 200L 10.4KW 24
	M2371864	KIT RESERVOIR 200L + SUPPORT
	VICAN3-EQP-GRUE	VICAN DOS CAB - EQUIPEMENT+GRUE

1 MONTAGE GRUE SUR VI - No Matériel : 1084022

MONTGRUEVI!PACKBASE .

FAUX CHASSIS - CHASSIS

VI-INTERFACE-BENNE	Interface benne grue Fourniture et pose des éléments de bridage de la grue sur le faux-châssis de la benne, livré prolongé et renforcé Retouches peinture sur le côté des longerons
--------------------	---

MONTAGE GRUE

VI-MONT-GRUE-19-33	MONTAGE GRUE 19 - 33tm Pose du faux-châssis Soudure des plaques de bridage Soudure des plats de calage sur la grue Retouches peinture sur le côté des longerons Retouches peinture du plat de calage de grue Bridage de la grue Serrage au couple des brides de fixation de la grue
--------------------	--

BRANCHEMENTS HYDRAULIQUES

VI-BRANCHHYDRAU	Branchement hydraulique grue suivant le guide montage Fourniture de l'huile hydraulique
VI-RESERVOIR-P	Pose et branchement réservoir
VI-RES-DOS CAB	Positionnement réservoir dos cabine
VI-AERO	Pose et branchement refroidisseur d'huile
VI-POMPE-PMT/PTO	Pompe sur prise de mouvement PMT
VI-POMPE-SIMPLE-P	Pose et branchement pompe simple débit
VI-ACCESSOIRES	Branchement des accessoires hydrauliques en bout de grue Essais de fonctionnement et réglage de vitesse et pression
VI-GRUE-COUPLEUR	Raccordement accessoire BEN PR

BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

VI-ELEC-VICAN1	Branchement Vican CAN Marche arrêt moteur Accélérateur +/-
VI-ELEC-ACTIV	Activation des fonctionnalités suivantes :
VI-ELEC-SUPRADIO	Surveillance radio en cabine
VI-ELEC-AERO	Branchement électrique refroidisseur d'huile

ACCESSOIRISATION GRUE

VI-POSTE DEBOUT	Accès au poste debout avec main courante
VI-PATINS-1-P	Pose d'1 boîte de rangement de patins posée au plus simple

CONTROLE FINAL

VI-STABILITE	Réglage de la stabilité HPSC
VI-MES	Mise en service du matériel
VI-CCI	Attestation de conformité CCI

A REMPLIR AVANT EDITION CDC

VI-FC-DC-RAL	Peinture 1 ton RAL CHASSIS Hors face extérieure pour soudure des accessoires et plaques de bridage Grenailage du faux-châssis Mise en apprêt de la totalité du faux-châssis
--------------	--

1 BIBENNE CONCAVE 26 - No Matériel : 1084023

DESCRIPTIF DE BASE

Caisse de benne: en HARDOX 450 plié
Angle de bennage de 48 à 52° en fonction des caisses
4 Points de manutention sur le haut de la caisse
Dispositif d'accrochage des sangles sous le plancher
2 Patins amortisseurs sur les longerons

Faux-châssis et basculeur:
Béquille de sécurité pour opération d'entretien sur benne vide

Hydraulique:
Compas VINCENT double effet avec implantation en avant du centre de gravité
Pression d'utilisation 350 bars
Axes articulations montés sur paliers avec bagues d'usure et graisseur
Clapet de sécurité

Traitement des surfaces:
Décapage par grenaillage
Masticage de tous les entrefers
Deux couches d'apprêt époxy de protection anticorrosion
Peinture de la benne teinte ral non métallisée (hors fluo)

Commandes électriques en cabine

Guidage du basculement de la benne:
Réalisé avec des mains d'articulation sur rotules usinées pour le bennage arrière
Bagues d'usure remplaçables, en téflon

Garantie 2 ans sur la structure et l'hydraulique (hors accessoires)

Franco France Métropolitaine

Documents:
Manuel d'utilisation et de maintenance, Mise en main, Catalogue de pièces détachées

BB26TIPACKBASE	EQUIPEMENT DE BASE
KIT BENNE	KIT BENNE

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES IMPOSEES PAR LA NORME NF R17-109

MOYEN D'ACCES

La mise en place d'un moyen d'accès réglementaire si l'accès à la benne est régulier vous appartient. Nous vous laissons définir votre fréquence d'utilisation et vous proposons alors des solutions adaptées.

VISION ARRIERE

La caméra constitue un dispositif de visibilité permettant à l'opérateur de voir la zone de danger depuis son poste de conduite Ce dispositif répond aux dispositions de la norme NF R17-109 et assure la conformité de l'ensemble à l'article 3.2.1 de la Directive Machine.

LONGUEURS

BB26-GH-DF-5200	BENNE LONGUEUR 5200
	Ridelle gauche hydraulique
	Ridelle droite fixe

LARGEUR

KLARG2300 LARGEUR INTERIEURE 2300

RIDELLES

KRID900 RIDELLES HAUTEUR 900MM

KRIDGH RIDELLE GAUCHE HYDRAULIQUE
 Le verrouillage de la ridelle est assuré par 2 crochets placés dans les poteaux AV et AR
 Limitation d'ouverture par fin de course
 L'articulation de la ridelle est assurée par des charnières en continu sur la longueur avec des graisseurs sur l'ensemble des axes

KRIDDF RIDELLE DROITE FIXE

CAISSE DE BENNE

KC4MMHARDOX26 CAISSE BENNE 4MM HARDOX 450
 Côtes, porte arrière et face avant épaisseur 4 mm en HARDOX 450

FOND DE BENNE

KFD5 FOND BENNE 5MM HARDOX 450

FACE AVANT

KFAVHT900 FACE AVANT HAUTEUR 900MM

PORTE ARRIERE

KPARUNI900 PORTE AR UNIVERSELLE HT 900MM
 KARTMECAN ARTICULATIONS MECANIQUE DOUBLE
 KSUPBPNEUSE SUPPORTS BENNE PRENEUSE

PORTILLONS

KPORTA PORTILLON EN POSITION A
 KPORTC PORTILLON EN POSITION C
 Position levier vers l'extérieur

POMPE ET RESERVOIR

KSANSPOMPE SANS POMPE
 KSANSRESERVOIR SANS RESERVOIR

PROLONGEMENT FAUX-CHASSIS

KPROENFGRUE20 PROLONGEMENT ET RENFORCEMENT
 Faux-châssis pour grue AR cabine jusqu'à 20t/m

TRAITEMENT DE SURFACE

KRAL PEINT. BENNE BLANC RAL 9016
 Teinte Non métallisée et hors fluo
 KPEINTFXCH PEINTURE FAUX-CHASSIS

ARRIMAGE ET FIXATION

KPREDISPOCHAFEAVT PREDISPOSITION FAVT CHAPE
 Pour chape d'attelage

KIT AILES

KAILDOUBALU KIT D'AILES DOUBLES ALU DAMIER

KIT CONFORMITE

KITCONFO1-GRUE KIT DE MISE EN CONFORMITE
 Pare cyclistes avec supports et profils alu anodisés conformes à la nouvelle réglementation, coffre avec son extincteur, signalisation bandes réfléchissantes marquage grande visibilité R104 couleur blanche, 3 autocollants angles morts

KIT FIXATION FAUX-CHASSIS

KITFIXASOUDER	KIT FIXATION A SOUDER
	Plaques à souder spécifiques + visseries adaptées

ECHELLE

KECHELLE-VERROU	ECHELLE EN ALU VERROUILLABLE
	Sur la ridelle et interface (sans supports de rangement)
	Côté droit ou gauche
	https://youtu.be/uVGStr013tw
KSUP-RANG	SUPPORTS RANGEMENT ECHELLE ALU

BAE RABATTABLE VINCENT

KT5BVCAVT-2300	BAE HYD RAB. COUDEE TEMOINS
	Barre anti-encastrement VINCENT hydraulique rabattable avec barre coudée témoins et sécurité bennage
	Homologuée R03 et obligatoire à compter du mois de Septembre 2021
	!!!! Compatible uniquement avec véhicule N3G !!!!

FONCTION HYDRAULIQUE BAE

KFONCHYDSUP	FONCTION HYDRAULIQUE BAE
	Avec commande en cabine pour BAE

COFFRES

KCOF500ACIER	COFFRE ACIER 500
	L500Xl350xh400 sans supports de fixation
	Acier ép. 1,5 et peinture noire

ELECTRIQUES

KTEMOINBENNE	TEMOIN DE BENNE LEVEE
KTEMOINRID-GH	TEMOIN RIDELLE HYDRAU OUVERTE
KCAMERA-RECU-DEPORT	CAMERA RECU ECRAN DEPORTE
	Sur écran déporté "couleur 7"
KCDE-ELECTRIQUE	COMMANDE ELECTRIQUE VINCENT



Avec support de rangement

HYDRAULIQUE

KVANNE3V	VANNE 3 VOIES 3/4
	Non monté

BACHAGES

KBARCMANU-BDEAU-CRAM	BACHE PVC ARCEAUX MANU CRAMARO
----------------------	--------------------------------

- Prédiposition et son volet de fermeture strié,
- Bâche PVC à arceaux (jupe arrière à ressorts) à cdes manuelles,
- Bandeau en alu et son rangement (vérifier faisabilité technique),
- Permet d'ouvrir la ridelle avec la bâche déployée.

KCROCHETS

CROCHETS DE BACHE

KCOULEUR

COULEUR BACHE PVC NOIR

ACCESSOIRES DIVERS

KPP+B+FAVT1

PORTE PELLE + BALAI FACE AVANT

GARANTIE

GAR24MOIS

MATERIEL GARANTI 24 MOIS

24 MOIS sur la structure et l'hydraulique

12 MOIS sur les accessoires

FAUX CHASSIS TUBE

KSUPVICAN-T

SUPPORT DE VICAN

1 MONTAGE BENNES VINCENT - No Matériel : 1084024

MONTAGEBV!PACKBASE

MONTAGE BENNE

BV-BENNE>19T

MONTAGE BENNE >19T

Protection cabine et éléments de carrosserie

Pose de la pompe

Dépose blocs feux AR

MEP commandes cabine et branchements

Fixations inférieures + plaques arrière benne sur châssis

MEP benne et fixation supérieures faux châssis (attention collage)

MEP des kits commandés avec le matériel, accessoires (Ailes, pare cycliste, coffre, extincteur, support outil ...)

Pose de la caméra à écran déporté

Adaptation feux latéraux

Adaptation des feux arrière

Finition: autocollant + bandes R104

Branchement hydraulique

Contrôle réglementaire des alertes visuelles et sonores, bridage vitesse

Essais benne et réglage des ridelles

BARRE ANTI-ENCASTREMENT VI

BV-BAE-RABATTABLE-P

Pose de la BAE rabattable BV

CONTROLE FINAL

VI-MES

Mise en service du matériel

CHASSIS

VI-RALLONGE-PAF

Rallongement de châssis

Dépose de la traverse remorquante existante.

Découpe d'une partie du doublage du châssis, afin de pouvoir accéder à la partie du châssis à rallonger si nécessaire.

Fourniture et pose éléments pour rallongement hors faisceaux électriques et pneumatique

Perçage des trous de fixation et mise en place de la traverse remorquante

Traverse supplémentaire non comprise

Retouches peinture

CROCHET D'ATTELAGE + PRISES

VI-SANSCROCHET

Sans crochet d'attelage

MAIN D'AIR ET PRISE REMORQUE

VI-MAINDAIR-O

Mains d'air en position d'origine

COFFRES

VI-COF-POSE-P Pose coffre(s)
! Pose d'un coffre supplémentaire : de base 1 coffre compris !
COF-SIMPLE coffre placé au plus simple

SIGNALISATION

VI-SIGN-CAMERA-P Pose de la caméra de recul

Montage effectué sur châssis N°VIN CDE 388372
de Marque DAF et Type XFC 480 FAD 8X4

Prix Total net hors taxes, départ de nos ateliers :

€ HT

Sous réserve d'étude technique approfondie en fonction de votre choix de châssis.

CONDITIONS HABITUELLES

PALFINGER FRANCE **LES CONTRATS D'ENTRETIEN :
DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS**




PALFINGER.FR

BRAS
à partir de
72€/mois

GRUE PK
à partir de
72€/mois

GRUE EPSILON
à partir de
79€/mois

L'expertise de notre réseau est à votre service afin d'optimiser la gestion de votre parc.
Selon un contrat d'entretien défini, vous pourrez **bénéficier de nombreux avantages** :

- » l'assurance d'être conforme à la réglementation et aux préconisations constructeurs
- » la **limitation des coûts** et rentabilisation de votre matériel
- » la minimisation des temps d'immobilisation et des risques de pannes
- » la planification et le suivi des rendez-vous semestriels dans nos ateliers
- » la maintenance préventive sur **conseils de spécialistes**
- » l'organisation de convois



Contactez votre interlocuteur réseau pour une offre personnalisée.

Les délais sont communiqués à titre indicatif sans engagement.

Nous mettrons tout en œuvre pour maintenir les délais prévisionnels indiqués, et vous tiendrons informés de tout retard de nos fournisseurs portés à notre connaissance, ou de difficultés d'exécution entraînées par ces circonstances exceptionnelles. Sont expressément exclues les réclamations, pénalités ou dommages et intérêts pour tous éventuels dommages résultant de cette situation, et notamment le non-respect des dates de livraison ou d'exécution indiquées.

BON POUR COMMANDE : 24012426	
Je déclare accepter les conditions particulières ainsi que les conditions générales de vente jointes au présent devis, notamment la clause de réserve de propriété par laquelle le fournisseur se réserve la propriété de la marchandise jusqu'à complet encaissement du prix et la clause d'élection de domicile et de juridiction au terme de laquelle en cas de contestation le tribunal de commerce de Romans (Drôme) sera seul compétent.	Nom du Signataire : Date :/...../..... Signature et Cachet

A titre d'information Huile biodégradable :

Selon la loi du 5 janvier 2006, art. 44, l'utilisation d'huile minérale est interdite dans les zones sensibles, lorsque celle-ci peut être substituée par des lubrifiants biodégradables répondant à l'éco label européen de décembre 2004.

Les zones sensibles sont pour résumer : parcs, réserves, les forêts, les zones de captage d'eau, les lacs. Mais aussi tous les cours d'eau sur une bande de 10m.

Restant à votre disposition pour renseignements et chiffrage de l'option.

CONDITIONS PARTICULIERES applicables à l'offre ci-dessus

◆ **Descriptif :**

Tout additif au descriptif ci-dessus fera l'objet d'un avenant à notre offre.

Nous étant engagés dans une démarche qualité totale afin d'améliorer en permanence le service rendu à nos clients, nous validons systématiquement chaque étape de la prise en charge de vos besoins, aussi vous sera-t-il demandé de nous signifier votre accord sur cet avenant éventuel.

◆ **Durée de validité de l'offre :**

Trente jours. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de réviser cette offre en fonction de nos conditions d'achat.

◆ **Assurance :**

Les véhicules ou autres matériels confiés pour le montage doivent être assurés par vos soins pour l'ensemble des risques. Notre assurance "matériels confiés" ne couvre que les risques dont nous pourrions être responsables.

◆ **Garantie :**

L'équipement décrit ci-dessus est garanti pour une utilisation normale d'une durée maximale de 8 heures/jour, selon les conditions précisées dans le carnet de garantie "constructeur".

La garantie pour les équipements neufs, courant à compter de la date de mise en service renseignée sur le coupon de garantie, et au plus tard 6 mois après la sortie d'usine, est de 12 mois sauf indication particulière, notamment :

- Garantie totale sur les grues Palfinger : 12 mois ou 1000 heures (premier terme échu)
Garantie sur pièces portantes :
utilisation au crochet ou treuil : 36 mois ou 3000 h.
utilisation fourche lève palette : 24 mois ou 2000 h étendue à 36 mois ou 3000 h si l'accessoire est identifié (type, n°série) sur le coupon de garantie dûment retourné.
utilisation grappin, benne preneuse, vide container, manipulateur, tarière : 12 mois ou 1000 h étendue à 24 mois ou 2000 h si l'accessoire est identifié (type, n°série) sur le coupon de garantie dûment retourné.
- Garantie totale sur les grues Epsilon : 12 mois ou 1000 heures
Garantie sur pièces portantes : 24 mois ou 2000 h pièces et main d'œuvre, 36 mois ou 3000 h pièces (sans main d'œuvre)
- Garantie totale sur les polybennes Palfinger : 12 mois ramenés à 6 mois en cas d'usage intensif
Garantie sur pièces portantes : 36 mois ramenés à 24 mois en cas d'usage intensif
- Garantie totale sur les nacelles PPI : 12 mois
- Garantie sur les Benne Vincent : 24 mois, hors accessoires et autres matériels
- les matériels d'occasion sont vendus sans garantie, en l'état connu de l'acheteur.

◆ **Documentation fournie (sauf indication spécifique) :**

Dans le cas de montage sur véhicule carrossé conformément au code de la route en vigueur, seront fournis les documents suivants pour les seuls matériels effectivement montés par nos soins :

- carnet de garantie du matériel
 - manuel d'instructions ou livret d'inspection, mise en main, maintenance, révision
 - certificat C.E.
 - attestation de vérification de mise en service par un service agréé
 - procès verbal de contrôle de CCI (contrôle de conformité initial) ou si requis le certificat de carrossage et les bulletins de pesée
- Sauf indication contraire, sont exclues de notre prestation, la demande et les démarches d'immatriculation, ainsi que l'éventuelle présentation du véhicule au service des mines.

Avec les accessoires de manutention :

- certificat C.E.
- attestation de vérification ou certificat d'épreuve par un service agréé

Avec les autres matériels tels que les compacteurs :

- manuel d'instructions
- certificat C.E.

◆ **Livraison :**

Sauf accord particulier, notre offre s'entend pour un matériel retiré en nos ateliers.

◆ **Formation :**

La mise en main et la démonstration des fonctionnalités de votre matériel seront effectuées le jour de la livraison par le responsable ayant supervisé le chantier.

Aussi pour que cet équipement soit rapidement opérationnel, nous permettons nous de vous suggérer que cette formation soit suivie par l'utilisateur habituel du matériel.

Conditions particulières MAJ le 25/01/2017

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) 25/01/2017

1. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGV

Sauf stipulations contraires contenues dans un contratécrit spécifique, toutes les ventes de PALFINGER France sont soumises aux présentes CGV et aux conditions particulières mentionnées dans sa confirmation de commande.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs des conditions particulières de la confirmation de commande, et une ou plusieurs des clauses des CGV, les premières l'emporteront sur les secondes.

En passant commande à PALFINGER France, l'acheteur :

- reconnaît accepter sans réserve les présentes CGV,
- reconnaît accepter que ces CGV, avec les conditions particulières stipulées dans la confirmation de commande, constituent le contrat liant les parties à l'exclusion de toutes autres dispositions contenues dans quelque autre document que ce soit, sauf stipulations contraires contenues dans un contrat écrit spécifique,
- reconnaît accepter que toutes conditions, générales et/ou particulières, contrares à ces CGV contenues dans ses propres documents (commande, etc.) ne font pas partie du contrat, n'engagent pas PALFINGER France et ne sauraient donc être opposées à cette dernière.

Le fait que PALFINGER France ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes CGV ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. FORMATION DU CONTRAT

2.1 Le contrat ne sera formé, qu'après acceptation par PALFINGER France de la commande de l'acheteur.

Cette acceptation sera formalisée uniquement par l'envoi par PALFINGER France d'une confirmation de commande à l'acheteur. PALFINGER France ne sera engagée que dans les termes de sa confirmation de commande et des présentes CGV sauf stipulations contraires contenues dans un contrat écrit spécifique. Une offre faite par un salarié de PALFINGER France, même si elle a été acceptée sans réserve ni condition par l'acheteur, n'entraîne pas la formation du contrat et n'engage pas PALFINGER France jusqu'à émission par cette dernière de la confirmation de commande. Les offres de PALFINGER France ne sont valables que pendant 60 jours à compter de leur envoi.

2.2 En cas d'acquisition financée par le biais d'un établissement de crédit (opération de crédit-bail,...), une mention spécifique doit être renseignée sur le bon de commande du client.

Dans ce cas, la commande n'est réputée acceptée qu'à compter de la réception de l'accord définitif de financement (valable jusqu'à la date de livraison) émis par un établissement de crédit ayant son siège social sur le territoire national français.

La réception de cet accord définitif de financement doit intervenir au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la commande passée par le client. Passé ce délai, la commande de sera pas validée.

3. PRIX

Le prix du contrat avec l'acheteur est celui spécifié dans la confirmation de commande. Ce prix, pour les machines standards, c'est à dire présentes au catalogue de PALFINGER France, est celui figurant dans ses tarifs en vigueur lesquels peuvent être modifiés à tout instant. Sauf stipulation particulière dans sa confirmation de commande, le prix de PALFINGER France:

- sont données suivant l'INCOTERM EXW et s'entendent hors toutes taxes (par exemple fiscales ou douanières), hors coût de l'emballage et du transport, hors coûts des travaux nécessaires à l'installation sur site de la machine, hors frais de montage, de mise en route et de raccordement, hors coûts de formation.
- ne comprennent pas le prix des droits de propriété intellectuelle et industrielle ni du savoir faire de PALFINGER France.

4. CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT

4.1 Sauf conditions particulières mentionnées dans la confirmation de commande de PALFINGER France:

- les machines sont facturées et payables à hauteur du 1/3 à la commande et le solde à la livraison c'est-à-dire dès l'envoi de l'avis de mise à disposition prévu à l'article 5.1 ci-dessous, et ce même en cas de non enlèvement par l'acheteur.
- Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur, résultant notamment d'une absence de couverture par les assureurs crédit de PALFINGER France, ou d'un incident de paiement antérieur, porté à la connaissance de PALFINGER France:

- avant son offre ou sa confirmation de commande pourra justifier une exigence de garantie ou un règlement total comptant par traites payables à vue avant l'exécution des commandes reçues.
- après son offre ou sa confirmation de commande pourra justifier, une modification des conditions initiales de règlement des commandes en cours, et entraîner une exigence de garantie ou un règlement total comptant par traites payables à vue avant la livraison.

En cas de vente, de mise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur, les sommes dues au titre de l'ensemble des commandes déjà livrées ou en cours de livraison deviendront immédiatement exigibles quelles que soient les conditions de paiement convenues antérieurement.

4.2 Tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles :

- donnera lieu à une pénalité de retard calculée en appliquant aux sommes restant dues un taux d'intérêt égal à 3 fois l'intérêt légal en vigueur en France majoré de 5 points. Ne constitue pas un paiement la remise d'effet de commerce ou de chèque impliquant une obligation de payer, mais l'encaissement effectif du prix à l'échéance convenue.
- entraînera une indemnité forfaitaire pour compensation des frais de recouvrement, coûts administratifs et coûts internes de notre société lorsque le paiement de la facture interviendra après expiration du délai de paiement. L'indemnité forfaitaire de 40 euros fixée par décret (n°2012-1115) est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui, figurant dans les présentes CGV. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notre société peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
- entraînera la perte irrévocable de l'éventuelle garantie de la société PALFINGER France sur les machines impayées.
- entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours ainsi que la suspension de toutes les commandes en cours auprès de PALFINGER France sans préjudice de toute autre voie d'action.
- pourra entraîner sur simple information de PALFINGER France, résolution de la vente objet de la facture impayée, mais également si bon semble à PALFINGER France résolution de tous les autres contrats en cours. Dans ce cas, l'acheteur ne pourra réclamer quelques sommes que ce soit, à quelques titres que ce soit, à PALFINGER France au titre de cette ou ces résolutions. Outre la restitution des machines, l'acheteur devra indemniser PALFINGER France de l'ensemble des préjudices résultant de cette ou ces résolutions.

4.3 Tout paiement réalisé en retard s'imputera en priorité sur les factures dont l'exigibilité est la plus ancienne.

5. CONDITIONS ET DELAIS DE LIVRAISON

Sauf conditions particulières mentionnées dans la confirmation de commande de PALFINGER France :

5.1 Les délais de livraison de PALFINGER France s'entendent au départ des usines et magasins et ne sont communiqués qu'à titre indicatif sans engagement. Ils ne courent qu'à compter de la réception par PALFINGER France des renseignements et documents définitifs nécessaires à la réalisation de la commande, et à compter de la prise de possession par PALFINGER France du véhicule sur lequel le matériel commandé doit être installé. Si le véhicule sur lequel PALFINGER France s'est engagée à monter sa machine est mis à sa disposition par l'acheteur en retard, par rapport à la date mentionnée dans la confirmation de commande sur les indications de l'acheteur, le délai de livraison mentionné sur la confirmation de commande sera automatiquement prorogé d'une durée à définir et qui sera notifiée à l'acheteur. La livraison est réputée effectuée dans les établissements de PALFINGER France dès l'envoi de l'avis de mise à disposition. Les marchandises doivent être retirées par l'acheteur dans un délai maximum de trente jours à compter de l'envoi de l'avis de mise à disposition.

5.2 Une commande ne peut être refusée pour cause de retard de livraison.

L'acheteur ne pourra en aucun cas solliciter l'annulation de la vente, des pénalités de retard ou des dommages et intérêts pour un non respect des dates de livraison.

5.3 En cas de force majeure touchant PALFINGER France (Cf. article 10), les délais de livraison seront prolongés automatiquement de deux mois minimum. En cas de livraison partielle, les machines déjà fabriquées et livrées au moment de la rupture du contrat pour cas de force majeure, devront être payées par l'acheteur si elles peuvent être utilisées par lui. Dans le cas contraire, elles devront être récupérées par la société PALFINGER France.

6. TRANSFERT DES RISQUES - RISQUES DU TRANSPORT

Le véhicule confié par l'acheteur sur lequel la société PALFINGER France doit installer sa machine doit être assuré par l'acheteur pour l'ensemble des risques. L'assurance « des biens confiés » de la société PALFINGER France ne couvre que les risques affectant les biens qui lui sont confiés, dont elle serait responsable. Sauf stipulations contraires dans la confirmation de commande de PALFINGER France, les machines de la société PALFINGER France sont livrées selon l'INCOTERM EXW. Elles voyagent aux risques de l'acheteur. Le transfert des risques s'opère dès la mise à disposition des machines dans les locaux de PALFINGER France. Il appartient à l'acheteur de s'assurer pour ces risques, et en cas de retard, d'avarie ou de perte pendant le transport, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception ou par exploit d'huissier sous un délai maximum de 3 jours auprès des transporteurs responsables.

7. ETENDUES ET LIMITES DE RESPONSABILITE

7.1 PALFINGER France s'engage à livrer des machines, conformes aux spécifications mentionnées dans sa confirmation de commande, en bon état de fonctionnement pour les machines neuves, et dans l'état constaté par l'acheteur au jour de la vente pour les machines d'occasion, conformes aux normes époques de sécurité pour les utilisateurs.

Les constructeurs comme PALFINGER France peuvent à toute époque appliquer à leurs modèles des perfectionnements et modifications jugés utiles sans aucune notification particulière. Par conséquent, les poids, dimensions, capacités, rendements et autres données techniques figurant sur les catalogues, prospectus, annonces publicitaires, gravures et listes de prix de PALFINGER France, ne constituent que des informations indicatives.

Ces informations n'ont pas un caractère contractuel, et ne sont donc pas obligatoires. L'acheteur ne peut se prévaloir que des documents qui sont joints à l'offre de vente ou à la confirmation de commande de PALFINGER France.

7.2 L'engagement de PALFINGER France (cf. 7.1) est limité :

7-2-1 concernant les non-conformités à 1 mois à compter du jour de l'envoi à l'acheteur de l'avis de mise à disposition prévu à l'article 5.1 ci-dessus, ou à défaut, au plus tard le jour de l'enlèvement du matériel par l'acheteur ou son transporteur. Passé ce délai, l'acheteur ne pourra plus former aucune réclamation ou contestation, ni exercer aucune action contre PALFINGER France pour non-conformités,

7-2-2 concernant les vices cachés, l'acheteur doit sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société PALFINGER France par écrit de l'existence des vices dans un délai maximum de sept jours à compter de leur découverte. Passé ce délai, l'acheteur ne pourra plus former aucune réclamation ou contestation, ni exercer aucune action contre PALFINGER France pour vices ou défauts cachés.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de PALFINGER France par l'acheteur dans ces délais, l'acheteur doit aviser PALFINGER France sans délai et par écrit, des défauts reprochés et fournir toute justification quant à la réalité et l'importance des vices, non-conformités et défauts allégués, notamment en retournant à ses frais, à première demande de PALFINGER France, et sous un délai d'un mois (1) maximum, les pièces jugées défectueuses. L'acheteur devra laisser à PALFINGER France toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices, non-conformités et défauts, et pour y remédier. L'acheteur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin sans autorisation de PALFINGER France.

7-3 Si la responsabilité de PALFINGER France est engagée, et même si des dommages (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non) ont été causés par les machines livrées, la réparation due par PALFINGER France à l'acheteur sera limitée au choix de PALFINGER France, soit :

7-3-1 : à la réparation des machines.

Dans ce cas PALFINGER France fournira gratuitement les pièces qui ont été reconnues défectueuses par ses services techniques. Les frais éventuels de main d'œuvre et de déplacement resteront à la charge de l'acheteur, de même que le coût du transport du matériel ou des pièces défectueuses ou non conformes, ainsi que celui du retour du matériel ou des pièces réparées ou remplacées. Si la pièce jugée défectueuse n'est pas retournée par l'acheteur malgré la demande de PALFINGER France, la pièce de remplacement sera alors facturée par PALFINGER France. Si la pièce, après avoir été retournée à PALFINGER France, n'est pas jugée non conforme ou défectueuse par ses services, cette dernière sera facturée à l'acheteur.

7-3-2 : au remboursement des machines viciées, défectueuses ou non-conformes,

7-3-3 : au remplacement de ces machines au lieu de livraison mentionné dans l'offre de vente ou la confirmation de commande.

8. GARANTIE CONTRACTUELLE

8-1 lorsque les machines de la société PALFINGER France font l'objet d'une garantie contractuelle stipulée dans sa confirmation de commande, la société PALFINGER France, par exception à l'article 7-2-2, garantira l'acheteur contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou la fabrication, pendant la ou les durées mentionnées dans la confirmation de commande lesquelles courront à compter du jour de l'envoi à l'acheteur de l'avis de mise à disposition prévu à l'article 5.1 ci-dessus, ou à défaut, au plus tard le jour de l'enlèvement du matériel par l'acheteur ou son transporteur.

8-2 Toute garantie est exclue en cas de dysfonctionnement de la machine provenant d'incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, de remplacements ou des réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations, d'accidents, de négligences, de défauts de surveillance ou d'entretien, de travaux de modification ou de remise en état non réalisés par PALFINGER France ou les membres agréés de son réseau de SAV, et d'utilisations abusives ou défectueuses du matériel. De même, la garantie est exclue lorsque la carte de garantie accompagnant les matériels n'est pas retournée complétée.

8-3 Afin de bénéficier de la garantie, l'acheteur doit aviser PALFINGER France sans délai et par écrit, des défauts reprochés et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci notamment en retournant à ses frais, à première demande de PALFINGER France, et sous un délai d'un mois (1) maximum, les pièces jugées défectueuses. L'acheteur doit donner à PALFINGER France toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et y porter remède.

8-4 Au titre de la garantie, la société PALFINGER France ne sera tenue qu'aux obligations stipulées à l'article 7-3-1, et uniquement pour les pièces jugées défectueuses par ses services.

8-5 A l'exception de la garantie de la machine, PALFINGER France ne sera tenue à aucune indemnisation envers l'acheteur pour les dommages (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non) causés par la machine livrée.

9. CONFIDENTIALITE - PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les dessins, plans, études, calculs, prototypes, modèles, gravures, photographies ou tout autre support fourni par PALFINGER France restent sa propriété et sont strictement confidentiels. Il est interdit à l'acheteur de les reproduire, sauf pour ses besoins personnels, ou de les communiquer à des tiers. Le prix de cession payé par l'acheteur n'emportant aucunement cession des droits de propriété intellectuelle et industrielle ou des savoirs faire de la société PALFINGER France, l'acheteur ne dispose que du droit d'utiliser ou de vendre la machine livrée, mais pas de la reproduire. En cas de cession de la machine, le sous-acquéreur devra s'engager dans les mêmes termes que ceux de la présente clause vis-à-vis de l'acheteur. L'acheteur se porte fort du respect des engagements stipulés à la présente clause par ses dirigeants, ses actionnaires et associés présents ou futurs, les sociétés du groupe auquel il appartient tel que ce groupe est composé ou tel qu'il pourrait être modifié, ses préposés, ses mandataires, ses conseils, consultants et sous-traitants.

10. CAS DE FORCE MAJEURE

PALFINGER France ne pourra être tenue pour responsable des retards dans l'exécution ou de l'inexécution de tout ou partie de ses obligations, si ce retard ou cette inexécution sont dus à la survenance d'un cas de force majeure.

Au sens des présentes conditions est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté des parties faisant obstacle à son fonctionnement normal d'une importance telle que ses conséquences ne puissent être compensées par les moyens dont disposent les parties.

Constituent par exemple des cas de force majeure : les grèves et autres conflits sociaux, les incendies, les explosions, les inondations, les dégâts ou les pannes, les catastrophes naturelles, les guerres ou insurrections, l'arrêt des transports, affectant les usines ou les sites de production des parties, de leurs fournisseurs, de leurs sous traitants ou de leurs transporteurs. Après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir pour remplir ses obligations et dans les meilleurs délais suivant la survenance d'un événement constitutif de force majeure, la société PALFINGER France avisera l'acheteur en précisant les incidences raisonnables prévisibles de cet événement sur le déroulement du contrat. Les parties se réuniront pour discuter de toutes mesures utiles à prendre pour limiter les conséquences de la survenance de l'événement constitutif de force majeure.

Si la durée totale d'un cas de force majeure persistait plus de deux mois à partir de sa notification, la société PALFINGER France aura la possibilité de résilier, avec effet immédiat, le présent contrat par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, et ce sans que l'acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts du fait de cette résiliation. En cas de résiliation du contrat pour cas de force majeure, les machines déjà fabriquées et livrées au moment de la rupture du contrat pour cas de force majeure, devront être payées par l'acheteur si elles pouvaient être utilisées par celui-ci avant la survenance de ce cas de force majeure. Dans le cas contraire, elles devront être récupérées par la société PALFINGER France. En cas de paiement d'avance réalisé par l'acheteur c'est-à-dire avant livraison, celui-ci sera remboursé par PALFINGER France.

11. RESILIATION

Indépendamment des cas et des modalités de résiliation visés dans les autres clauses des CGV, PALFINGER France peut, à tout moment, résilier le contrat le liant à l'acheteur dans le cas où celui-ci manquerait à l'une quelconque de ses obligations. Une telle résiliation prendra effet 15 jours après la date d'envoi par PALFINGER France d'une mise en demeure à l'acheteur restée sans effet et faite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. L'acheteur ne pourra réclamer quelques sommes que ce soit, à quelque titre que ce soit, à PALFINGER France du fait de cette résiliation. A l'inverse, la société PALFINGER France, en plus de cette résiliation, pourra solliciter en justice l'indemnisation de l'ensemble des préjudices résultant des défaillances de l'acheteur.

12. RESERVE DE PROPRIETE

En cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix de la commande, PALFINGER France se réserve, jusqu'au complet paiement du prix en principal, frais et accessoires, un droit de propriété sur les matériels vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis à PALFINGER France à titre de provision sur l'indemnisation à laquelle elle pourra prétendre, sans préjudice des actions qu'elle pourrait intenter.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques afférents aux machines vendues sont transférés à la charge de l'acheteur dès l'enlèvement des marchandises dans les usines de PALFINGER France par le transporteur.

En conséquence, l'acheteur s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, de destruction, de vol des machines et de dommages pouvant être causés par ces dernières. En cas de saisie ou toute autre intervention d'un tiers sur les machines vendues, l'acheteur est tenu de l'aviser de la présente clause et d'aviser PALFINGER France immédiatement. L'acheteur autorise d'ores et déjà, et de manière inconditionnelle, PALFINGER France à faire dresser un inventaire et/ou à mettre sous séquestre les machines impayées à sa possession.

13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges entre PALFINGER France et l'acheteur relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de ROMANS (DRÔME - FRANCE), même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie nonobstant toutes clauses contraires. La création ou l'acceptation de lettres de changes n'implique ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de compétence.

14. LOI APPLICABLE

Tous les litiges entre PALFINGER France et l'acheteur seront soumis à la loi interne française, c'est à dire à l'exclusion de la convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises.

15. NULLITE - INAPPLICABILITE

Pour le cas où certaines des dispositions des présentes CGV viendraient à être annulées ou ne pourraient être appliquées, pour quelque motif que ce soit, tous les autres termes et conditions de ces CGV resteront valables et en vigueur.